notre sol des marchandises anglaises et d'aggraver encore dans des proportions considérables la situation de notre industrie, une partie des objections que nous aurions à présenter aujourd'hui contre le projet de loi auraient disparu. Si, au contraire, les prévisions des chambres de commerce se réalisent, — et il y en a 37, ne l'oubliez pas, qui vous supplient de ne pas prendre une résolution prématurée et c'est en leur nom que je vous demande d'attendre, — s'il se trouve que leurs craintes se réalisent, si d'ici au mois de novembre la situation de notre industrie se trouvait aggravée, si le travail national était menacé, quels regrets n'éprouveriez-vous pas d'avoir par une résolution prématurée, que rien ne motivait, enlevé au Gouvernement, enlevé au Parlement français la possibilité d'appliquer le remède à un mal qu'on aurait constaté ? (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

Messieurs, vous le voyez, il y a tout à craindre avec la proposition qu'on vous fait, et il n'y a d'avantage d'aucune sorte.

Le motif invoqué à l'appui du projet de prorogation, c'est l'impossibilité prétendue de voter le tarif. Or, quand saurez-vous si ce motif est vrai ? en novembre et pas avant.

J'ai en main un document qui vous permettra, messieurs, d'apprécier la nature des inquiétudes que la prorogation des trités de commerce jette dans nos centres manufacturiers. C'est un article d'un journal anglais le *Manchester-Guardian*. (Interruptions à Gauche).

Oui, malheureusement, en France, quand nous voulons être exactement renseignés sur ce qui se passe, sur ce qui nous menace, il faut que nous allions rechercher ce qui s'imprime dans les journaux anglais. Voici ce que je lis dans une correspondance parisienne du *Manchester-Guardian* :

« J'ai de très-bonnes raisons d'affirmer que les négociations pour le renouvellement du traité de commerce franco-anglais sont déjà commenées.

« Vous comprendrez d'autant plus l'importance de ce fait, qu'il sera impossible de discuter, cet été, le tarif général proposé par la commission.

Comme vous le voyez, dès le 30 mai, le *Manchester-Guardian* nous disait que ni les députés, ni les sénateurs ne pourraient discuter, cette année, nos tarifs, et il était mieux au courant de nos affaires que nous-mêmes !

Puis il ajoute :

« On peut presque dire qu'il est ajourné indéfinitivement.

« Il est très-possible que, dans l'intervalle, le Gouvernement prépare un projet de traité que, dans le cours des débats, il substituerait au tarif général.

« Le traité tiendrait lieu de tarif général et servirait de modèle pour les autres traités.

« La question économique serait singulièrement circonscrite ; et, au grand désappointement des protectionnistes, le tarif général deviendrait lettre morte. »

Lv vérité est que nos industriels considèrent la prorogation demandée comme un premier pas vers le maintien indéfini d'un *statu quo* désastreux.

Eh bien, messieurs, il ne faut pas que vous ajoutiez aux préoccupations déjà si douloureuses du commerce et de l'industrie des préoccupations nouvelles.

Comme je vous le disais, il n'y a aucun avantage pour vous à accepter dès aujourd'hui le projet de loi actuel ; il y a au contraire périls de toutes sortes.

Aussi, messieurs, bien que je connaisse votre désir de déférer au désir exprimé par le Gouvernement et par une commission qui a votre confiance, je n'en ai pas moins tenu à vous supplier d'ajourner à la rentrée le vote sur cette importante question.

Vous ne pourriez vous déjuger, revenir sur la dénonciation des traités faits en décembre 1878, que s'il y avait nécessité absolue, avantage évident. Or, rien de tel n'est démontré, et voter aujourd'hui le projet de loi qu'on vous propose, ce serait revenir sur une décision prise par le Gouvernement au 31 décembre 1878, et sur laquelle le commerce et l'industrie avaient tout droit de compter. (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

M. le ministre de l'agriculture et du commerce. Messieurs, je viens combattre la proposition d'ajournement qui vous est faite par M. des Rotours.

Notre honorable collègue prétend que le Gouvernement se déjuge ou plutôt qu'il déjuge l'œuvre de ses devanciers. Il est très-vrai qu'au commencement de l'année 1878, le Gouvernement a déposé un projet de loi soumis en ce moment à la commission des tarifs, et l'on a pu croire à cette époque que dix-huit mois plus tard le tarif général serait voté par la Chambre des députés et par le Sénat. C'était une espérance qui, alors, n'avait rien d'irréalisable.

La commission que vous avez nommée et dont je m'honore d'avoir fait partie pendant de longs mois, a travaillé avec une assiduité, un dévouement auxquels tout le monde ici et au dehors rend hommage ; cette commission a ouvert une enquête, la plus vaste qui ait jamais eu lieu sur cette matière ; elle a entendu les représentants de toutes les industries, de toutes les régions agricoles, elle a écouté tout le monde, et par trois fois cette enquête qui avait été close, a été rouverte à la demande pressante, à la sollicitation d'un grand nombre d'industriels et d'agriculteurs qui n'avaient pas été entendus.

Cette enquête, qui a duré si longtemps, ce dont je suis loin de me plaindre, a jeté la lumière sur bien des faits inconnus, et si elle a pu frapper certains esprits dans un sens, elle en a confirmé d'autres dans l'opinion qu'ils avaient depuis longtemps ; et nous sommes arrivés à une époque de l'année assez avancée pour que nous ayons la crainte légitime que le nouveau tarif ne puisse pas être voté avant le 31 décembre 1879, car vous allez vous séparer très-prochainement. Vous ferez à la rentrée, si les rapports sont déposés, une étude très attentive de toutes ces questions, et comme vous représentez des départements qui sont ou industriels ou agricoles, quelquefois les deux en même temps, il est certain que vous aurez des observations à présenter, peut-être même des amendements à développer, en sorte que la discussion pourra durer longtemps.

Mettons les choses au mieux, et supposons que, avant la fin de l'année, vous ayez voté le tarif général ; vous n'êtes pas seuls, après vous le Sénat devra discuter à son tour. Je ne dis pas que le Sénat recommencera une enquête, — je crois qu'il se contentera de la vôtre, qui a été trop bien faite pour qu'il veuille la recommencer, — mais il voudra étudier et discuter à son tour ; êtes-vous bien certains qu'il acceptera toutes les dispositions que vous aurez votées, qu'il n'aura pas à vous renvoyer quelques articles sur lesquels vous devrez délibérer à nouveau ? êtes-vous bien certains que ce renvoi, qui pourra se répéter à plusieurs reprises, n'exigera pas au delà de quelques semaines ? (Très-bien ! très-bien !)

Vous pouvez espérer le contraire. C'est une espérance que je voudrais voir se réaliser, mais je crois qu'il ne faut pas y compter.

Et c'est précisément parce que je suis soucieux des intérêts dont se préoccupe M. des Rotours, que je redoute cette échéance du 31 décembre, devant laquelle l'Assemblée nationale a reculé elle-même, c'est-à-dire l'application du tarif général actuel qui, ne l'oubliez pas, est prohibitif et qui, par cela même, exposerait notre commerce international aux représailles les plus terribles... (Très-bien ! très-bien ! sur les bancs de la gauche et du centre) et en même temps priverait nos industries d'une foule d'approvisionnements qui leur sont indispensables. (Très-bien ! — Applaudissements sur les mêmes bancs).

C'est en présence de cette éventualité que le Gouvernement a demandé aux Chambres l'autorisation de proroger de six mois les traités de commerce.

M. Laroche-Joubert. Le Gouvernement aurait dû proposer un an !

M. le Ministre. Le Gouvernement aurait pu soumettre à vos délibérations un projet de loi analogue à celui qui a été voté en 1872 par l'Assemblée nationale en ce qui concerne l'impôt sur les matières premières, impôt qui a été longuement discuté, mais qui n'a jamais pu être appliqué. Le ministre des affaires étrangères et le ministre de l'agriculture et du commerce d'alors avaient demandé que, pour conjurer cette éventualité qui faisait que si tout à coup on venait à dénoncer les traités de commerce, et que l'échéance de dénonciation arrivât avant le vote du nouveau tarif général, on se serait trouvé en face de cette situation que je redoute, à savoir l'application du tarif général, le Gouvernement avait demandé et l'Assemblée nationale avait décidé que les tarifs conventionnels seraient appliqués jusqu'à ce que les tarifs nouveaux eussent été appliqués.

Pourquoi ne l'avons-nous pas fait ? Nous ne l'avons pas fait pour deux raisons. La première, sur laquelle je demande à glisser très-rapidement, tient précisément à ces difficultés que M. des Rotours indiquait tout à l'heure.

Nous comprenons très-bien les changements qui ont pu être introduits dans le régime économique de l'Europe ; mais nous n'avons pas voulu être obligés d'appliquer à toutes les puissances le traitement de nos tarifs conventionnels, alors que nous n'étions pas sûrs de jouir de l'équivalent de la part de ces puissances.

C'est pour cela qu'au lieu de demander la prorogation pure et simple de nos tarifs conventionnels, nous avons demandé purement et simplement l'autorisation de proroger les traités avec les puissances qui voudraient bien consentir à traiter avec nous et à de bonnes conditions.

Voilà pourquoi nous n'avons pas demandé ce qui avait été demandé en 1872. Nous avons tenu compte précisément du changement qui s'est produit. Je suis à peu près certain que nous arriverons à obtenir satisfaction ; mais c'était un point qu'il était nécessaire de ménager, et c'est pour cela, je le répète, que nous avons formulé ainsi notre demande.

On nous dit : Pourquoi avez-vous demandé six mois à partir du vote des tarifs nouveaux et pourquoi n'avez-vous pas demandé simplement une prorogation de six mois ?

Pourquoi ?... Parce qu'en ces matières il est absolument indispensable de laisser le temps normal pour terminer les opérations en cours ou commencées. Il ne faut pas que le commerce et l'industrie se trouvent en présence d'une échéance inconnue.

Si le tarif n'est pas voté en fin d'année, — et il peut n'être voté qu'en mars ou avril — on ne pourra pas, croyez-le bien, entamer d'opérations à longue haleine, cela n'est pas possible, car on courrait le risque de les voir brusquement interrompues par suite du changement du régime sous lequel elles auraient été commencées.

Nous avons donc pensé qu'il était nécessaire de ménager une transition, et nous avons cru que ce n'était pas trop de demander un délai de six mois avant la mise en application du tarif nouveau.

Tel est, messieurs, le motif qui a guidé le Gouvernement dans la proposition qu'il vous a faite. Je crois que ce motif donne satisfaction à tous les intérêts.

Maintenant, s'il me fallait entrer dans le fond de la question et examiner le tarif, j'aurais beaucoup de choses à répondre à M. des Rotours ; mais il me semble que le moment n'est pas venu d'entrer dans les détails. Lorsque la délibération s'ouvrira sur le tarif général, nous apprécierons toutes le propositions que l'on présentera, et et je prie la Chambre d'être bien persuadée que le gouvernement ne reculera pas devant l'expression de son opinion. Pour le moment, messieurs, il ne vous demande qu'une chose, c'est de ne pas refuser à nos négociants à nos industriels, la sécurité dont ils ont besoin pour leurs opérations. (Applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

M. des Rotours. Je demande la parole.

Plusieurs membres. Aux voix ! aux voix !

M. le président. On a toujours le droit de répondre à un ministre.

Le parole est à M. des Rotours.

M. des Rotours. Messieurs, je ne veux aucunement discuter ici une question de principe, il ne s'agit que d'une simple question de fait. Permettez-moi de répondre à M. le ministre en très-peu de mots.

M. le ministre, tout à l'heure, m'a prêté une pensée que je n'ai pas, que je ne saurais avoir.

Il n'y a personne dans cette Chambre, il n'y a personne dans le pays qui veuille le retour au tarif général actuel. Mais, ce que je constate en même temps, c'est que M. le ministre n'a aucunement établi que l'ajournement que je solicite puisse avoir pour résultat de nous faire retomber sous le régime du tarif général, puisqu'il a reconnu, puisqu'il est indéniable que lors du retour de la Chambre, nous nous trouverions encore en temps pour voter avec utilité une prorogation qui éviterait de retomber sous le tarif général ancien, et cela aussi efficacement que la prorogation actuellement proposée. (Aux voix ! aux voix !

Messieurs, je voudrais bien, je vous assure, que le règlement ne me donnât pas le droit de répondre à M. le ministre, car cela m'eût évité de venir ici en ce moment, et, permettez-moi de le dire, je n'y suis que parce que je crois remplir un devoir. (Parlez ! parlez !)

M. le président. Veuillez écouter, messieurs.

M. des Rotours. Un autre point sur lequel je crois aussi devoir appeler l'attention de la Chambre est celui-ci : M. le ministre vous a dit : « Cette prorogation que nous vous demandons de voter dès à présent, ce n'est qu'une prorogation de six mois. »

S'il est vrai qu'elle se présente sous l'apparence modeste d'une prorogation de six mois, il convient de constater qu'elle n'a pas de point de départ déterminé. (C'est cela ! à droite.) De telle sorte qu'avec le vote que vous émettrez aujourd'hui, le tarif actuel pourra encore être perçu pendant dix ans. (Dénégations au banc de la commission.)

Le vote que vous allez émettre a une gravité qui doit vous frapper.

Vous ne savez pas à quelle époque le tarif général sera voté, et vous ne savez pas si, au lendemain du vote de ce tarif, vous ne vous trouverez pas en présence d'une de ces nécessitée financières qui vous feront regretter amèrement de vous être liés pendant six mois.

Il est certaine éventualité financère que vous devriez prévoir. Tout gouvernement qui veut être entouré de la considération, de l'affection des populations doit s'efforcer d'améliorer leur sort.

Il y a, messieurs, une réforme pour laquelle nous sommes en retard, qui s'est produite en Belgique, je veux parler de la suppression des octrois.

La suppression des octrois, comment l'a-t-on obtenue en Belgique ? en déplaçant les perceptions qui étaient à la porte des villes, et en les reportant à la frontière. (Très-bien ! à droite !)

Eh bien, en votant le projet actuel, en vous liant indéfiniment, vous allez vous interdire, vous enlever la possibilité de faire ce que les Belges ont fait quand ils ont supprimé l'octroi.

M. Laroche-Joubert Je demande la parole.

M des Rotours. M. le ministre ajoutait qu'il ne s'agit actuellement que de maintenir le *statu quo* de 1860, — et ici j'appelle l'attention de M. Laroche-Joubert qui m'interrompait tout à l'heure et qui ne pourra me contredire.

La vérité est que ce n'est pas le *statu quo* de 1860 qu'on maintient.

M. le ministre de l'agriculture et du commerce. Permettez, j'ai dit le *statu quo* actuel, et non pas le *statu quo* de 1860.

M. des Rotours. Je constate que M. le ministre reconnait que le *statu quo* qu'on nous propose de maintenir est une situation bien pire pour l'industrie que la situation résultant des traités de 1860.

M. le ministre. Je n'ai pas dit cela ! Vous me faites dire tout le contraire de ce que j'ai dit.

M. des Rotours. Je tiens à être d'accord avec M. le ministre, puisqu'il s'agit d'une question de fait...

M. le ministre. Ce ne sera pas facile.

M. des Rotours. Il s'agit d'une question de fait, et il faut qu'avant le vote elle soit élucidée et vérifiée par la Chambre.

Je précise. Est-il vrai, oui ou non, qu'à l'heure qu'il est la situation qu'on vous propose de maintenir est pire que celle résultant des traités de 1860 ?

Poser la question c'est la résoudre.

En effet, depuis 1860, que s'est-il passé ?

A l'importation, nous Français, nous continuons à recevoir les produits étrangers aux mêmes droits qui étaient perçus en 1860 ; mais si nous voulons exporter nos produits à l'étranger, est-ce que la situation est la même ? Mais elle est modifiée du tout au tout !

Consultez les tarifs d'Amérique. Ils sont devenus prohibitifs. Pour l'Italie, demandez à nos fabricants, à nos tisseurs, à quels droits on reçoit nos tissus de jute, nos velours en Italie. Vous avez voté cette convention avec l'Italie l'année dernière ; vous l'avez votée prématurément, et nous avons découvert après coup, que nos tissus de jute sont frappés de droits supérieurs à ceux qui frappent les tissus de lin ; droits qui, en réalité, sont prohibitifs.

Vis-à-vis de l'Autriche, la situation est la même.

Et vis-à-vis de l'Allemagne. Il suffit de rappeler que les droits sur les alcools français à leur entrée en Allemagne sont élevés à 50 fr. par hectolitre ; votre projet actuel nous propose de décider que lorsque nous recevrons des alcools allemands nous les recevrons au droit actuel de 15 fr.

Après cela, pouvez-vous dire que la situation n'est pas changée ? J'ai donc raison de dire qu'il est absolument inexact de prétendre que la situation est telle qu'elle était en 1860 ; c'est une situation pire.

La situation est celle-ci : nous avons les mêmes tarifs qu'en 1860 vis-à-vis des étrangers qui introduisent leurs produits chez nous ; mais quand nous voulons exporter, nous nous trouvons en face de tarifs relevés dans des proportions sensibles. Les conditions de la lutte sont interverties.

La situation est celle de deux combattants cuirassés dont l'un, au milieu du combat, se verrait retirer sa cuirasse, alors que son adversaire resterait cuirassé ! Ce ne serait plus un combat loyal ; et ce que l'on désapprouverait entre deux combattants, nous ne pouvons le permettre pour le pays. (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

Quelques voix. A la question !

M. des Rotours. — Je suis parfaitement dans la question. (Oui ! oui ! — Continuez ! à droite.)

Je termine en constatant ici qu'il n'y a pas une raison, une seule pour voter aujourd'hui la proposition du gouvernement, et défaire ce que le gouvernement précédent a fait à la date du 31 decembre 1878.

J'ai établi, au contraire, qu'il y avait le péril le plus grave, que vous exposiez gratuitement notre industrie nationale à l'inconnu, que vous vous mettiez dans l'impossibilité de tenir compte des enseignements qu'une expérience, — et une expérience récente, — vous permettrait de constater, si vous écartiez l'ajournement que je vous propose et qui est justifié à tous égards. (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière)

Paris, 24 juillet 1879.

Décidément M. Jules Ferry et ses correligionnaires politiques du Parlement et du Conseil municipal de Paris se sont fourvoyés en déclarant la guerre à l'enseignement libre, sous l'inspiration d'une haine aveugle et forcenée contre le catholicisme.

Il faut avoir été, comme nous, témoins, hier soir, de la manifestation éclatante des sentiments de la population parisienne, dans la vaste salle de l'avenue de Wagram, pour concevoir l'irritation des esprits et la généreuse indignation soulèvent les projets Ferry et les actes iniques du conseil municipal.

Comme aux précédentes conférences, une foule avide d'entendre la revendication des droits et de la libertés des pères de famille, se pressait dans l'enceinte.

Tous les rangs de la société se trouvaient confondus et les cœurs étaient unis par une communauté parfaite de sentiments qui se manifesta dès l'apparition de M. Baragnon, du vaillant sénateur royaliste, à peine remis des émotions de l'ardente lutte de la veille, un des beaux triomphes oratoires de sa carrière politique !

M. de Carayon-Latour entouré de MM. Depeyre, ancien garde des sceaux, de la Bouillerie, ancien ministre, Aubry, ancien député, de Chevigné, Paul Féval, Ferdinand Riant, etc... d'autres illustrations du monde politique, littéraire, financier, présidait cette réunion de plus de trois mille électeurs.

Nous comprenons que l'honorable président, ému par l'empressement et les bienveillantes dispositions d'un pareil auditoire n'ait pu retenir les élans de sa nature chevaleresque et dans un langage aussi noble que chaleureux ait exposé complétement l'ensemble de la question de la liberté de l'enseignement et démasqué l'hypocrisie des projets *d'un ministre de passage !*

« *Un ministre de passage !* ah ! M. Jules Ferry quelle belle occasion vous avez manquée de vous rendre compte de l'effet produit par vos persécutions religieuses et liberticides sur le peuple de Paris dont le cœur s'ouvre volontiers aux sentiments de justice et de générosité ! Des applaudissements frénétiques ont salué cette heureuse qualification que les évènements ne tarderont pas à justifier.

La thèse de la *liberté de l'enseignement et des droits des pères de famille* n'était pas neuve, certes. Pour la rajeunir, il n'eût pas fallu, être, comme M. Baragnon, sous le coup de décret d'accusation dont l'avait menacé M. Rolain ! pour comble d'infortune, l'honorable sénateur, avait égaré les quelques notes qui devaient être pour lui le fil d'Ariane dans le dédale des *sottises* du conseil municipal de Paris.

Heureux oubli ! nous écrierons-nous : car, dominant son sujet de toute la hauteur de son incontestable talent et laissant les rênes libres à sa féconde inspiration, M. Baragnon a été admirable de verve, d'esprit, d'originalité, la vigueur, d'ironie et d'à propos.

Les rires, les applaudissements, les bravos l'interrompaient à chaque phrase.

C'est, pièces en mains, que l'orateur a suivi pas à pas les actes du Conseil municipal et discuté ses rapports haineux et les circulaires de ses agents. Quand après avoir tracé le tableau émouvant des persécutions lâches et hypocrites suscitées contre les Frères. M. Baragnon a rappelé les témoignages chaleureux de certains communards à l'adresse de ces modestes et dévoués serviteurs du peuple, quand il a démontré que la Commune avait respecté ceux que le Conseil municipal de Paris, outrage et persécute aujourd'hui, toute la salle, entraînée par cette parole ardente a bondi d'indignation.

« Les images patriotiques » du Conseil municipal de Paris, publiées sous le patronage de MM. Gambetta, Albert Grévy ?... Louis Blanc et *tutti quanti*, et destinées à remplacer, dans les écoles primaires, les gravures religieuses et les bons points, ont obtenu un succès de fous rires.

Mais le revers de la médaille a été sanglant. Quant M. Baragnon a dévoilé les inepties et les mensonges que ces images devaient servir à colporter par les inscriptions faites sur le *recto*, quand il a cité une odieuse phrase faussement attribuée à Jacquard : « Il n'y a rien de moins Français qu'un roi de France », il n'a pu retenir son indignation et tout l'auditoire, transporté par un magnifique mouvement d'éloquence a laissé échapper une explosion de bravos et d'applaudissements sans fin qui couvraient le cri enthousiaste de l'orateur : « Non, Messieurs, non il n'y a rien de plus Français que la maison royale de France. »

C'est au milieu de cette profonde émotion que s'est terminée cette splendide conférence dont vous pourrez lire demain le texte.

Après la lecture d'une protestation qui sera déposée sur les bureaux du Sénat, la réunion a acclamé M. Riant, le candidat au Conseil municipal pour le quartier de l'Europe dans le 8e arrondissement dont l'élection sera la première protestation du peuple de Paris contre le despotisme des Ferry et des Hovelacque.

Malgré les efforts qui ont lieu dans le sein de la commission sénatoriale pour hâter le travail sur les projets Ferry, les sénateurs ne pensent pas qu'il soit possible de les voter avant les vacances.

La discussion et le vote du budget seront renvoyés a la session de novembre.

Le gouvernement est-il, comme le disent les uns, contrarié de la démission volontaire de MM. Aucoc, Groualle et Goussard ? En est-il, au contraire, secrètement satisfait ? Il est certain que le départ de ces trois membres éminents est une perte sensible pour le Conseil d'Etat républicain, où ne brillent pas les capacités et les spécialités administratives. Mais en même temps, cela fait trois belles places disponibles de plus pour les amis et pour ceux qu'on veut gagner à la République. Il y a compensation.

Le général Gresley a tout à fait perdu les bonnes grâces de M. Gambetta parce qu'il a fait, dans ces derniers temps, un certain nombre de nominations sans consulter l'ex-dictateur.

On assure que M. Gambetta commence à éprouver quelques regrets d'avoir fait écarter du service actif quelques généraux énergiques et capables sur lesquels on aurait pu compter en cas de guerre. Il s'occuperait de faire rendre à ces généraux des situations actives.

DE SAINT-CHÉRON.

SÉNAT

(Service télégraphique particulier)
Séance du 24 juillet 1879

PRÉSIDENCE DE M. MARTEL

Le Sénat discute son ordre du jour sans incident.

CHAMBRE DES DÉPUTES

Service télégraphique particulier
Séance du 24 juillet 1879

PRÉSIDENCE DE M. GAMBETTA

La séance s'ouvre à 2 heures.

Le budget des postes et télégraphes

La Chambre aborde la discussion du budget des télégraphes et des postes.

M. COCHERY, ministre, déclare que, depuis la réforme postale, le nombre des dépêches a augmenté dans la proportion de 61 % et les lettres de 27, 81 %.

Le déficit, d'abord évalué à dix-neuf millions ne s'élèvera qu'a neuf millions, pour la première année.

La Chambre adopte l'amendement portant augmentation de 200,000 en faveur des facteurs.

Le budget des postes et télégraphes est adopté.

Le budget de l'agriculture

La Chambre aborde la discussion du budget de l'agriculture.

M. DE KERJÉGU signale les souffrances de l'agriculture.

M. LOUIS LEGRAND, rapporteur rappelle, ce que la République a fait en faveur de l'agriculture.

Le crédit de 20,000 francs pour le personnel des haras est rétabli.

Le budget de l'agriculture est adopté.

Un incident s'élève entre M. des Rotours et M. de Freycinet.

Le budget de la justice

La Chambre aborde la discussion du budget de la justice.

M. GOBLET dit que le projet de réforme de l'organisation judiciaire sera déposé avant la fin de la session.

M. DE LAROCHEFOUCALD-BISACCIA signale un fait d'arrestation arbitraire.

M. GOBLET lui répond en disant que l'on présentera un projet modifiant la situation préventives.

Le budget de la justice est adopté.

La séance est levée.

ROUBAIX-TOURCOING
et le Nord de la France

Voici le vote des sénateurs du Nord, sur l'ordre du jour de confiance envers le ministère, présenté par MM. Feray, Ferouillat et Leblond, après l'interpellation de M. Baragnon sur l'application de la loi concernant le conseil d'État.

Ont voté pour : MM. Corne, Dutilleul, Faidherbe, Fournier, Merlin, Massiet du Biest, Roger, Testelin.

Ont voté contre : MM. Kolb-Bernard, Pajot, Théry, Wallon.

Le Sénat a adopté.

M. Masure, député du Nord, a déposé sur le bureau de la Chambre une pétition de plusieurs habitants de la commune d'Annœullin.

On assure que M. le préfet du Nord, préoccupe des dangers que présente pour la santé publique l'agglomération de détenus renfermés dans la maison d'arrêt située au centre de la ville de Lille, soumettrait prochainement au conseil général la proposition d'affecter la dite maison d'arrêt à la détention préventive et de construire, pour les condamnés, une prison sur un des points excentriques de la nouvelle ville.

M. Ulysse Parent a déposé son rapport, au nom de la commission des Beaux-Arts, sur la répartition du crédit pour travaux de sculpture au nouvel Hôtel-de-Ville de Paris. Parmi les artistes proposés pour l'exécution des villes de France, qui doivent décorer ce monument, nous remarquons, M. Mabille, de Valenciennes, qui serait chargé d'exécuter la statue de Lille et M. Carlier, de Cambrai, auquel serait confiée l'exécution de celle d'Amiens.

Notre confrère du *Mémorial*, M. Debus, vient d'avoir la douleur de perdre sa mère, décédée à Cambrai, dans la nuit de dimanche à lundi.

Un lillois, M. A. Hudelo, vice-président de la Société polytechnique de Paris, vient d'être nommé officier de l'instruction publique.

Un chien métis de forte taille parcourait hier matin, la rue de Lille, présentant tous les symptômes de la rage. On le vit tout à coup entrer dans la cour Delrue ; la porte d'une maison était entrebaillée, il pénétra dans cette maison et se jeta sur un jeune enfant. Au moment où le chien, qui n'avait pu mordre l'enfant, allait s'élancer de nouveau sur lui, Mme Dubus, la mère du bambin, arriva armée d'une brique et fut assez heureuse pour forcer l'animal à battre en retraite. La vilaine bête reprit alors sa course dans la rue de Lille, entra chez M. Nison, et là encore, se jeta sur un enfant qu'elle essaya, mais en vain, de mordre à la tête.

Pourchassé de nouveau, le chien revint sur ses pas ; il présentait alors un aspect terrible ; il s'avançait en chancelant, roulant des yeux furibonds et la gueule écumante. C'est à ce moment que l'agent Denis, de service dans la rue Lille, l'aperçut. Attaquer le chien au moment où il paraissait arrivé au paroxysme de la fureur était chose très-dangereuse ; mais l'agent Denis n'hésita pas. Il se jeta au devant de l'animal, lui barra courageusement le passage et le frappa d'un premier coup de sabre.

La douleur rendit l'animal plus furieux encore et l'on put craindre un instant que cette lutte n'eût un dénouement tragique pour l'agent, mais celui-ci porta au chien un coup mortel en lui passant son sabre au travers du corps.

La conduite tenue en cette circonstance par l'agent Denis est au-dessus de tout éloge ; aussi croyons-nous superflu d'ajouter que ce courageux citoyen a déja été signalé à l'attention de ses chefs.

Voici ce qu'on écrit de Saint-Amand-les-Eaux à la *Vraie France* :

« Dimanche dernier, à l'heure de la grand-« messe, notre église pouvait à peine contenir « l'affluence d'assistants qui venaient entendre « une excellente phalange musicale : la Société « chorale de Saint-Martin, de Roubaix.

« Les exécutants, au nombre de cinquante, « tant chanteurs qu'instrumentistes, sous le « direction du maître de chapelle de Saint-« Martin, M. Broquet, ont exécuté une messe « de Mercadante, et en ont parfaitement rendu « la savante harmonie.

« L'accompagnement d'orgue était dû à « M. Alfred Wugk, professeur au Collége de « Notre-Dame des Victoires, de Roubaix.

« Tous les solis ont été remarquablement « chantés et les nuances bien saisies.

« Cédant aux instances qui lui ont été faites, « la Société s'est de nouveau fait entendre aux « Vêpres ; l'*Ave Maria*, solo de baryton, chanté « par le directeur, a été bien détaillé. En som-« me, l'ensemble a été des plus soignés et des « mieux goutés.

« Les chanteurs ont été vivement félicités « par M. le doyen de Saint-Amand, jadis pro-« fesseur du Collège de Roubaix, qui a fait le « meilleur accueil à ses anciens concitoyens. »

Comme nous l'avons annoncé, c'est dimanche qu'aura lieu, dans le Square, le grand concert offert par la *Grande-Harmonie* a ses membres honoraires. En voici le programme :

PREMIÈRE PARTIE. — 1. Marche du *Roi de Bohême*, Laurent de Rillé. — 2. Ouverture, Victor Delannoy. — 3. Fantaisie variée pour tuba, exécutée par M. Victor Vaissier, Christophe. — 4. Marche triomphale, Victor Delannoy. — *La Timbrée*, polka pour piston, exécutée par l'auteur L.-A. Boulcourt.

DEUXIÈME PARTIE. — 6. Ouverture des *Francs-Juges*, arrangée par MM. Baumann et Delannoy, Berlioz. — 7. Fantaisie sur l'*Africaine*, arrangée par M. Victor Delannoy, Meyerbeer. — 8. *Cortege de Bacchus* (du ballet de *Sylvia*), Léo Delibes.

Ce concert commencera à 5 heures. Il est réservé aux membres honoraires qui y seront seuls admis ; l'entrée aura lieu par la grille de la rue du Chemin de Fer, les autres issues seront closes.

Les membres honoraires qui, par erreur, n'auraient pas reçu leur lettre d'invitation, sont priés de considerer le présent avis comme en tenant lieu, leur qualité sera facilement reconnue au contrôle.

Les personnes qui désireront souscrire trouveront des listes au contrôle ; les conditions de l'abonnement sont de **Dix francs** par an pour une personne seule, et de **Vingt francs** par an pour une famille entière ; la durée de l'engagement est de six années.

En cas de mauvais temps, ce concert sera remis au lendemain lundi 28 juillet, à 6 heures du soir.

N. B. Le conseil d'administration de la *Grande-Harmonie* prévient le public roubaisien qu'un concert au bénéfice des pauvres de Roubaix sera donné dans les mêmes jardins le dimanche 10 août 1879.

M. Edouard Delebecque, de Nieppe, élève de l'Université catholique de Lille, vient, après un brillant examen, d'être reçu bachelier en droit par la Faculté de Paris.

La Société des Sauveteurs du Nord, dans l'assemblée de dimanche dernier, a nommé M. Doutreligne, trésorier, en remplacement de M. Wiseux qui change de résidence.

La Société a reçu un don important de M. Armand Dibos, et de la Société de secours aux blessés l'autorisation de se servir des boîtes de secours.

Le comité de l'œuvre des orphelins de la guerre résidant à Lille, a fait parvenir mensuellement aux 170 orphelins adoptés, les secours et pensions dont note suit, pendant l'exercice 1878 :

Pension des orphelins résidant à Lille, 4,775 fr. ; dans l'arrondissement, 3,810 ; de l'arrondissement de Douai, 2,160 ; id. de Cambrai, 2,460 ; id. d'Avesnes, 4,020 ; id. de de Valenciennes, 3,520 ; id. de Dunkerque, 2,040 ; id. d'Hazebrouck, 720 ; distribution exceptionnelle de vêtements chauds, gratifications extraordinaires pour première communion, secours extraordinaires pour maladies, etc., etc., 654 fr. 15 ; frais généraux et de gestion, 200 ; totaux 24,359 fr. 15 c.

Les journaux de Lille annoncent que la Compagnie des docks et tramways a décidé l'agrandissement des docks actuellement encombrés.

Les Orphéonistes lillois ont fêté hier, l'anniversaire de leur triomphe au concours international de l'Exposition universelle de 1878.

Un ouvrier tisserand de la rue Sainte-Elisabeth, Victor L..., a été arrêté hier, et écroué au dépôt de sûreté. Ce jeune homme est accusé d'outrages publics à la pudeur.

Dénicher des oiseaux est chose formellement interdite. Julien V..., l'ignorait-il ? on serait tenté de le croire. Toutefois, un agent de police qui l'avait aperçu grimpé sur un peuplier et tenant un nid à la main, l'a attendu au pied de l'arbre et le lui a appris en rédigeant contre lui un procès-verbal.

Ad. Tiberghien, en résidence obligée à Roubaix, a un faible pour Lille. De temps à autre, il se permet une petite excursion au chef-lieu.

Hier, il se promenait rue de Paris, mais pas comme tout le monde. Il avait bu outre mesure et se permettait d'apostropher les passants. Ceux-ci continuaient leur chemin.

Un sergent de ville survint. Tiberghien paraît enchanté, car selon lui un délit ne doit pas marcher seul. Le voilà donc qui insulte l'agent, le président de la République, le maréchal de Mac-Mahon, le président de la Chambre, pousse des cris séditieux, etc.

Bref, voilà quatre ou cinq délits commis en moins de cinq minutes.

Le nommé Dubrulle Jules, 32 ans, demeurant à Roubaix, a été arrêté mercredi, par la police de Douai, pour outrage envers un agent, dans l'exercice de ses fonctions.

Un procès-verbal a été dressé à un habitant de Bondues nommé D... pour le bel exemple de probité qu'il vient de donner.

Le 5 juin, une fillette, âgée de 7 ans et dont les parents s'appellent Dupont, ramassait sur la route en plein Bondues, un porte-monnaie, tombé là de la poche de son propriétaire, sans doute. Au moment de la trouvaille passait justement D... « Tiens dit-il à l'enfant, je reconnais ce porte-monnaie, donne le moi, je le remettrai à qui de droit. » La naïve enfant remit l'objet.

Mais en rentrant à la maison, la fillette raconta l'aventure à son père, et il y a quelques jours, ce dernier se mit en tête de savoir si effectivement le porte-monnaie avait été remis à qui de droit, comme l'avait dit D...

Le père en parla au garde-champêtre, lequel n'avait pas eu le moins du monde, vent de l'affaire. On se rendit chez D... qui avoua avoir conservé l'objet, qu'il remit immédiatement.

Cette étrange conduite de D... peut être appréciée diversement, mais il est douteux que la justice l'estime autrement que comme un détonnement qui frise le vol.

Le porte-monnaie contenait une certaine somme, qui ne s'y trouvait plus lors de sa restitution forcée par D...

La police de Lille a arrêté jeudi, à deux heures et demie, une troupe de bohémiennes qui étaient venus s'installer dans cette ville malgré la défense des autorités. Cette arrestation a occasionné un grand rassemblement sur la place de Rihour.

Les bohémiennes ont opposé la plus vive résistance et il a fallu les porter en quelque sorte elles et leurs enfants dans le bureau de M. le commissaire de police du 1er arrondissement. Ces étrangères vont être mises a la disposition de M. le procureur de la République et, selon toute probabilité, elles seront poursuivies pour mendicité.

Hier matin, à neuf heures, M. Delattre, cultivateur au faubourg St-Sauveur, à Lille venait de mettre son cheval dans la cour de sa maison, lorsque le terrain manqua sous les pieds du cheval qui tomba, la tête en avant, d'une hauteur de dix mètres dans une excavacation qui venait de se produire ; il a été presque tué sur le coup.

Un train de plaisir pour Dunkerque aura lieu le dimanche 27 juillet 1879.

Départ de Tourcoing 6 h. 55 du matin ; départ de Roubaix 7 h. 03 ; arrivée à Dunkerque 9 h. 55 du matin ; départ de Dunkerque 8 h. 35 du soir ; arrivée à Roubaix à 11 h. 37 ; arrivée à Tourcoing 11 h. 44 du soir.

Prix des places aller et retour : 5 fr. 50 en 2e classe, 4 fr. 50 en 3e classe.

Le premier Conseil de guerre a prononcé hier, les condamnations suivantes :

« Charles Wels, soldat au 1er régiment territorial d'infanterie, insoumission en